



**COMPTE-RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017  
CONVOCATION DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2017**

---

Avant d'ouvrir la séance, **Monsieur le Maire** demande aux membres de l'Assemblée municipale de se lever afin d'observer une minute de silence en hommage à **Madame Annick LAUZERAY**, ancienne élue, décédée.

**Monsieur le Maire** ouvre la séance à 18 heures 40, **Madame Sandra HUMBLOT**, secrétaire de séance, procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

**Étaient présents :**

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire  
Mme Josette de MARVAL, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PÉRON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

**Étaient représentés :**

M. François MORVAN par Mme Mireille REA  
M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)  
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

**Étaient absents :**

M. Jean-Pierre AUFFRET  
M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)  
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2017**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de 12 juillet 2017, est adopté.

## I SECRETARIAT GÉNÉRAL- AFFAIRES JURIDIQUES

### 1.1- ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal,

ÉLIT au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- Monsieur Benoît de la Roncière en qualité d'adjoint au Maire qui est immédiatement installé dans ses fonctions et dans l'ordre du tableau.

(36 voix pour M. de la Roncière – 5 bulletins blancs ou nuls – 1 enveloppe sans bulletin)

### 1.2- PROTECTION FONCTIONNELLE EN FAVEUR D'UN ÉLU MUNICIPAL

#### RAPPORTEUR : MADAME AGNÈS DELACROIX

Le Conseil municipal,

DÉCIDE d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur Pierre-Marie Gouygou-Vieillefosse pour des faits d'outrage

DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits et à inscrire au budget des exercices 2017 et suivants, chapitre 011, charge à caractère général.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 39 pour
- 3 abstentions : Madame Monique DHUIN, Madame IDRI BAYOL, Monsieur Serge BERNARD
- 2 ne prenant pas part au vote : Monsieur Pierre-Marie GOUYGOU VIEILLEFOSSE, Monsieur Manuel ALLAMELLOU

### 1.3- APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 2 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE CHALEUR

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY

Le Conseil municipal,

APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

### 1.4 A) – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE EN FAVEUR DES SINISTRÉS DE L'OURAGAN IRMA

#### RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY

Le Conseil municipal,

DÉCIDE d'allouer à la Croix-Rouge Française « URGENCES CARAÏBES », 98 rue Didot – 75014 Paris, une subvention d'un montant de 2 000 € au bénéfice des sinistrés de l'ouragan Irma.

DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 65.

Adopté à l'unanimité

#### **1.4 B) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA PROTECTION CIVILE EN FAVEUR DES SINISTRÉS DE L'OURAGAN IRMA**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY**

Le Conseil municipal,

DÉCIDE d'allouer à la Fédération Nationale de Protection Civile « Urgence IRMA », 107 quai du docteur Dervaux - 92600 Asnières, une subvention d'un montant de 2 000 € au bénéfice des sinistrés de l'ouragan Irma.

DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2017, chapitre 65.

Adopté à l'unanimité

### **II AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **2.1 SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP) – ADHÉSION DES COMMUNES DE GARCHES, SAINT CLOUD, SAINT OUEN L'AUMÔNE ET SUCY EN BRIE**

**RAPPORTEUR : MADAME AGNÈS DELACROIX**

Le Conseil municipal,

APPROUVE l'adhésion des communes de Garches, Saint-Cloud et Saint-Ouen l'Aumône au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

APPROUVE l'adhésion de la commune de Sucy-en-Brie au SIFUREP au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires »

Adopté à l'unanimité

### **III AMÉNAGEMENT URBAIN**

#### **3.1 - VENTE DE DEUX IMMEUBLES COMMUNAUX SIS 25 RUE MÉDÉRIC ET 35-37-39 RUE PIERRE BÉRÉGOVOY (PARCELLES CADASTRÉES SECTION C, NUMÉROS 27, 28 ET 76)**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de maintenir le prix de vente des deux immeubles communaux sis 25 rue Médéric et 35-37-39 rue Pierre Bérégovoy, parcelles cadastrées section C, numéros 27, 28 et 76, d'un montant de 3 050 000 euros hors taxes, convenu entre la commune de Clichy et la société Spirit Immobilier aux

termes de la délibération du conseil municipal n°4.2 en date du 26 septembre 2016 et de la promesse de vente signée le 13 janvier 2017.

**DIT QUE** les conditions de la vente convenues entre les parties aux termes de la délibération du conseil municipal n° 4.2 en date du 26 septembre 2016 et de la promesse de vente signée le 13 janvier 2017 demeurent inchangées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente si toutes les conditions suspensives prévues à la promesse de vente signée le 13 janvier 2017 sont réalisées dans le délai indiqué, ainsi que tous les actes afférents à cette vente.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 36 pour
- 8 contre : Madame Monique DHUIN, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur. Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Réda BELHOUCHE, Monsieur Hicham DAD, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD

**3.2 – DÉCLASSEMENT DE LA PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION C N°59 À USAGE D'ACCÈS À LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION C N°63 ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE COUR COMMUNE NON AEDIFICANDI POUR LES BESOINS DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION SIS 25 RUE MÉDÉRIC /35 37 39 RUE PIERRE BÉRÉGOVOY**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**CONSTATE** la désaffectation de la partie de la parcelle cadastrée section C numéro 59 permettant d'accéder à la parcelle cadastrée section C numéro 63.

**PRONONCE** le déclassement de ladite partie de la parcelle cadastrée section C numéro 59.

**APPROUVE** le principe de servitude de cour commune non aedificandi à instituer.

**DIT QUE** la servitude de cour commune non aedificandi sera consentie sans indemnités.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout projet de convention de servitude de cour commune non aedificandi et tout document y afférent.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 36 pour
- 8 contre : Madame Monique DHUIN, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Réda BELHOUCHE, Monsieur Hicham DAD, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD

**3.3- CESSION À CITALLIOS DES TERRAINS SITUÉS DANS LA ZAC DU BAC D'ASNIÈRES -VALITON /PETIT (PARCELLES CADASTRÉES SECTION A, N° 47, 49, 51, 53, 3, 55 ET 39)**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**DÉCIDE** de la cession à CITALLIOS dont le siège est situé 65, rue des Trois Fontanot - 92024 NANTERRE cedex, des parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée section A n° 47 d'une superficie de 110 m<sup>2</sup> sise 8 bis quai de Clichy,
- Parcelle cadastrée section A n° 49 d'une superficie de 69 m<sup>2</sup> sise 36 route d'Asnières,
- Parcelle cadastrée section A n° 51 d'une superficie de 44 m<sup>2</sup> sise 37 rue du Bac d'Asnières,
- Parcelle cadastrée section A n° 53 d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> sise 10 bis quai de Clichy,

- Parcelle cadastrée section A n°3 d'une superficie de 164 m<sup>2</sup> sise 33 rue du Bac d'Asnières,
- Parcelle cadastrée section A n°55 d'une superficie de 2 465 m<sup>2</sup> sise 30 quai de Clichy,
- Parcelle cadastrée section A n°39 d'une superficie de 442 m<sup>2</sup> sise 5 passage Berthier.

**DÉCIDE** que cette cession se fera au prix de un euro symbolique.

**DIT QUE** cette recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les actes afférents à cette vente.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 37 pour
- 5 contre : Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Réda BELHOUCHE, Monsieur Hicham DAD
- 2 ne prenant pas part au vote : Madame Monique DHUIN, Monsieur Serge BERNARD

**3.4- DÉCLASSEMENT PAR ANTICIPATION DES TERRAINS COMMUNAUX SIS 10 RUE CASTÉRÈS ET 71/73 RUE DE PARIS (PARCELLES CADASTRÉES SECTION Q, N° 80, 81 ET 82)**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**DÉCIDE** la désaffectation des bâtiments communaux sis 10, rue Castérès et 71-73, rue de Paris, parcelles cadastrées section Q, numéros 80, 81 et 82, à la date de départ effectif des services municipaux.

**APPROUVE** le déclassement par anticipation du domaine public des parcelles sises 10, rue Castérès et 71-73, rue de Paris, cadastrées section Q, numéros 80, 81 et 82, à la date de déconstruction des immeubles situés sur lesdites parcelles, hors façades remarquables.

**PRÉCISE**, en tout état de cause, que la désaffectation des bâtiments communaux sis 10, rue Castérès et 71-73, rue de Paris, parcelles cadastrées section Q, numéros 80, 81 et 82, prendra effet dans un délai de 3 ans maximum à compter de la présente délibération.



Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 36 pour
- 7 contre : Madame Monique DHUIN, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Réda BELHOUCHE, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD
- 1 abstention : Madame Bénédicte ROUBY

**3.5- ACQUISITION AMIABLE DU FONDS DE COMMERCE « SPORTS-LOISIRS-DÉTENTE » - VENTE D'ARTICLES ET VÊTEMENTS DE SPORTS, SIS 42, RUE DE L'AVENIR / 3, PLACE CASANOVA À CLICHY**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-PIERRE CAYLA**

Le Conseil municipal,

**DÉCIDE** l'acquisition au prix de 80 000 € (quatre-vingt mille euros) du fonds de commerce sis 42 rue de l'Avenir/3 place Danièle Casanova.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition.

**DIT** que la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 021.

Adopté à l'unanimité

**4.1- CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE CLICHY RELATIVE À L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)**

**RAPPORTEUR : MADAME MIREILLE RÉA**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** le projet de convention 2017 à intervenir entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Clichy relatif à l'organisation et au financement des activités de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document idoine.

**DIT QUE** la participation financière départementale, dont le montant s'élève à la somme de 93 265 €, sera imputée au budget communal.

Adopté à l'unanimité

**4.2- CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE CLICHY RELATIVE À L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE**

**RAPPORTEUR : MADAME MIREILLE RÉA**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** le projet de convention 2017 à intervenir entre de département des Hauts-de-Seine et la ville de Clichy relatif à l'organisation et au financement des activités de planification et d'éducation familiale.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document idoine.

**DIT QUE** la participation départementale dont le montant s'élève à la somme de 15 109 € sera imputée au budget communal.

Adopté à l'unanimité

**5.1- PARTICIPATION DU CINÉMA RUTEBEUF AUX DISPOSITIFS SCOLAIRES CINÉMATOGRAPHIQUES – SAISON 2017-2018**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER**

Le Conseil municipal,

**AUTORISE** la participation de la Ville par l'intermédiaire du cinéma Rutebeuf aux dispositifs cinématographiques scolaires « École au cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » pour la saison 2017-2018.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

**DIT QUE** les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours, chapitre 11 pour les dépenses et chapitre 70 pour les recettes.

Adopté à l'unanimité

**5.2- ACHAT ET REVENTE DE PLACES DE SPECTACLES PROGRAMMÉS DANS DES THÉÂTRES PARISIENS DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE 2017-2018**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** l'achat et la revente, à prix coûtant, de places de spectacles négociées auprès de salles parisiennes ou de centrales de billetterie, pour la saison 2017-2018,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

**DIT QUE** lesdites places seront vendues à l'accueil du Théâtre Rutebeuf.

**DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget des exercices correspondants, chapitre 11 pour les dépenses et chapitre 70 pour les recettes.

Adopté à l'unanimité

**5.3 A) OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT D'UNE MÉDIATHÈQUE AU 15, RUE D'ESTIENNE D'ORVES- AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)**

**RAPPORTEUR : MADAME ALICE LE MOAL**

**ADOpte** l'avant-projet de l'opération d'aménagement du bâtiment du 15, rue d'Estienne d'Orves en médiathèque (1200 m<sup>2</sup>), en complément du site situé 98 rue Martre (700 m<sup>2</sup>). Le montant de l'opération s'élève à la somme de 369 115 € TTC dont 219 115 € pour le mobilier et l'équipement de sécurité antivol du site.

**PRÉCISE QUE** le montant prévisionnel est inscrit au titre des exercices 2017 et suivants.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions d'un montant aussi élevé que possible auprès de la DRAC,

**DIT QUE** les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 36 pour
- 8 abstentions : Madame Monique DHUIN, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur. Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Réda BELHOUCHE, Monsieur Hicham DAD, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD

**5.3 B) OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT D'UNE MÉDIATHÈQUE AU 15, RUE D'ESTIENNE D'ORVES- AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE**

**RAPPORTEUR : MADAME ALICE LE MOAL**

Le Conseil municipal,

**ADOPTÉ** l'avant-projet de l'opération d'aménagement du bâtiment du 15, rue d'Estienne d'Orves en médiathèque (1200 m<sup>2</sup>), en complément du site situé 98 rue Martre (700 m<sup>2</sup>). Le montant de l'opération s'élève à la somme de 369 115 € TTC dont 219 115 € pour le mobilier et l'équipement de sécurité antivol du site.

**PRÉCISE QUE** le montant prévisionnel est inscrit au titre des exercices 2017 et suivants.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions d'un montant aussi élevé que possible auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France,

**DIT QUE** les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 36 pour
- 8 abstentions : Madame Monique DHUIN, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Réda BELHOUCAT, Monsieur Hicham DAD, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD

**6.1- APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CLICHY LA GARENNE ET L'IFAC (INSTITUT DE FORMATION D'ANIMATION ET DE CONSEIL) DANS LE CADRE DU PROJET « BAFA CITOYEN « 2017 -2018**

**RAPPORTEUR : MADAME NADOI HADRI**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat à intervenir entre l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil et la ville de Clichy-la-Garenne.

**APPROUVE** la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux au sein de l'Espace Henry Miller du 21 octobre 2017 au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit projet de convention et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

**7.1-APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT LIANT LA VILLE DE CLICHY ET L'ORÉAL DANS LE CADRE DE LA 3<sup>ÈME</sup> ÉDITION « LA CLICHOISE »**

**RAPPORTEUR : MADAME JOËLLE LEFEBVRE**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> édition « La Clichoise » à conclure avec la Société L'ORÉAL.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

**DIT QUE** les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

**8.1- APPROBATION DE LA NATURE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE L'ANCIEN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE DE LA SÉNATRICE ISABELLE DEBRÉ**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR PIERRE CULOT**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** les travaux de réaménagement des locaux de l'ancien Conservatoire de musique situé au 115 rue Barbusse afin d'y installer différents services administratifs et du personnel associatif. Le coût estimatif des travaux de réaménagement et de réhabilitation atteignant 767 754,31 euros hors taxes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention exceptionnelle sur la réserve parlementaire de la Sénatrice Isabelle DEBRÉ pour les travaux de réaménagement des locaux de l'ancien Conservatoire de musique situé au 115 rue Barbusse afin d'y installer différents services administratifs et du personnel associatif dont le coût estimatif s'élève à hauteur de 767 754,31 euros hors taxes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**DIT QUE** les travaux ne commenceront pas avant la notification de la subvention.

**DIT QUE** les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

**DIT QUE** la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits ouverts et à ouvrir à cet effet aux budgets des exercices 2017 et suivants.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 37 pour
- 4 abstentions : Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Monsieur Hicham DAD

#### **9.1 A) PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ PAPETERIES PICHON**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** la passation du protocole transactionnel ci-joint entre la Commune de Clichy-la-Garenne et la société PAPETERIES PICHON afin d'assurer la prévention d'un différend susceptible de naître quant à la facturation des commandes passées par la Ville auprès de ladite société, au-delà de la fin des marchés n° 13-026, 13-027 et 13-028, et ce pour la période allant du 3 juillet 2017 au 12 septembre 2017 inclus, pour un montant de 125 221,88 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Clichy-la-Garenne, le protocole transactionnel mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

**DIT QUE** la dépense correspondante sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 011 – charges à caractère général.

Adopté à l'unanimité

#### **9.1 B) PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ BRUNET SAS**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** la passation du protocole transactionnel ci-joint entre la Commune de Clichy-la-Garenne et la société BRUNET SAS afin d'assurer la prévention d'un différend susceptible de naître quant à la facturation des commandes passées par la Ville auprès de ladite société, au-delà du terme du marché n° 12-069, et ce pour la période allant du 3 août 2016 au 2 septembre 2017 inclus, pour un montant de 21 120,00 € HT, soit 25 344,00 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Clichy-la-Garenne, le protocole transactionnel mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

**DIT QUE** la dépense correspondante sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 011 – charges à caractère général.

Adopté à l'unanimité

#### **9.1 c) - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ ATHÉNA SÉCURITÉ**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** la passation du protocole transactionnel ci-joint entre la Commune de Clichy-la-Garenne et la société ATHÉNA SÉCURITÉ afin d'assurer la prévention d'un différend susceptible de naître quant à la facturation des commandes passées par la Ville auprès de ladite société, au-delà de la fin des marchés n° 12-130 et 12-131, et ce pour la période allant du 12 novembre 2016 au 30 juillet 2017 inclus, pour un montant de 8 644,91 € HT, soit 10 381,43 € TTC (déduction faite d'un montant en avoir de 390 € soit, 468 €)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Clichy-la-Garenne, le protocole transactionnel mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

**DIT QUE** la dépense correspondante sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 011 – charges à caractère général.

Adopté à l'unanimité

#### **9.1D) - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ TRANSITEC**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** la passation du protocole transactionnel ci-joint entre la Commune de Clichy-la-Garenne et la société TRANSITEC afin d'assurer la prévention d'un différend susceptible de naître quant à la facturation de l'ensemble des prestations réalisées au titre de la mission, pour un montant de 12 603,00 € HT soit 15 123,60 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Clichy-la-Garenne, le protocole transactionnel mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

**DIT QUE** la dépense correspondante sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 011 – charges à caractère général.

Adopté à l'unanimité

**10.1- ACTES PRIS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**DONNE ACTE** au Maire des décisions prises par délégation du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10

Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie, réservé à cet usage, le

Le Maire,

**Rémi MUZEAU**

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

